

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

61E SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2019 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Didier REBISCHUNG, Denis DIGEL,

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Stéphanie MUGLER, Caroline SCHUH, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Pascale GONZALEZ, Serge DA MOTA, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Didier REBISCHUNG
Anne LEBURGUE donne procuration à Jean-Pierre HAAS
Charles SITZENSTUHL donne procuration à Robert ENGEL
Cathy OBERLIN-KUGLER donne procuration à Denis DIGEL
Stéphanie LUTZ-HUSSER donne procuration Marcel BAUER

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services
M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint
M. Stéphane MACHI, Directeur du Pôle Attractivité et Epanouissement de la Personne
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation

Sélestat, le 18 juillet 2019

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

61e SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2019 A 19H

SALLE DE CONFÉRENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019
- C. Décisions du Maire n° 32 à 41/2019

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'association Mémoires de Sélestat relative à la vente du livre du 90ème anniversaire du Corso fleuri
- 2. Convention entre la Ville de Sélestat et Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme relative à la vente du livre du 90ème anniversaire du Corso fleuri

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

- 3. Modification des critères d'attribution pour les subventions de haut-niveau
- 4. Subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau

5. Attribution d'une subvention d'équipement à la Société de Gymnastique 1866 pour l'acquisition de divers matériels gymniques

C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

6. Image d'Ici et d'Ailleurs – novembre 2019
Association DEO Alsace : attribution de subvention

D. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Attribution d'une subvention d'équipement à l'association AZUR FM 67 pour le remplacement de matériel de diffusion radiophonique
8. Attribution d'une subvention d'équipement au Foyer Notre-Dame de la Paix pour des travaux de mise en conformité du sous-sol du foyer

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Vente par la Ville de Sélestat d'un terrain à bâtir sis impasse du Grand Muehlweg
10. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions
11. Acquisition de l'impasse rue Coli et intégration dans le domaine public
12. Aménagement du secteur sud route de Colmar : compte-rendu 2018 CITIVIA SPL
13. Aménagement cyclable RD 1059 et place du Général de Gaulle

F. DIVERS

14. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif au marché n° 2013/069 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la muséographie dans le cadre du projet de restructuration de la nouvelle Bibliothèque Humaniste

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à remercier les agents de la salle Sainte Barbe pour avoir réussi à tempérer la salle malgré la chaleur extérieure. Monsieur le Maire indique également que le point n°9 inscrit à l'ordre du jour est retiré.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite intervenir sur les travaux qui ont été entamés au centre-ville, concernant la coupe d'arbres réalisée devant l'espace Saint-Quirin, arbres qui existaient depuis longtemps, ce qui a engendré une émotion particulière chez les riverains. Il ne sait pas si ce terrain est public, mais ce sont des questions que les concitoyens font remonter.

Monsieur Jacques MEYER indique que la décision de couper les arbres fait l'objet d'une procédure existante depuis 2002. En effet, c'est lui qui signe et donne l'autorisation de coupe des arbres, comme cela est le cas rue du Cimetière, suite à l'analyse et aux tests effectués par les services. De plus, il insiste sur le fait que quand un arbre est coupé, il y a systématiquement un arbre voire deux qui sont replantés, mais par forcément au même endroit.

Concernant Saint-Quirin, il souligne le fait qu'il a découvert la coupe des arbres le matin même. Ces derniers ont été coupés par le Groupe François 1^{er} dans le cadre des travaux qui vont être réalisés au niveau de Saint-Quirin. Il insiste sur le fait qu'il n'y a eu aucune autorisation d'un élu. Lorsqu'il a été informé de la situation, il a immédiatement demandé à Monsieur François HANOT, Directeur du Pôle Aménagement et Cadre de vie de se rendre sur place et d'arrêter l'ensemble des opérations sachant qu'un arbre avait déjà été coupé. A priori, un travail est en cours sur l'aménagement de cette placette et il était prévu que ces arbres soient coupés car il n'y a pas beaucoup de terre et il existe un bunker à cet endroit, ce qui engendre un risque par rapport à ces arbres. Toutefois, il était prévu de présenter au préalable l'ensemble du projet aux riverains car beaucoup plus d'arbres vont être replantés, et il avait été convenu de ne pas les couper au mois de juillet pendant la période de chaleur.

Monsieur MEYER insiste sur le fait que cette situation est totalement inadmissible et il a demandé aux services de faire le point car il veut comprendre ce qui s'est passé et de quelle manière le Groupe François 1^{er} a pris la liberté de couper l'arbre.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Bénédicte VOGEL est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 32 à 41/2019

Décision n° 32/2019 : Fourniture de peinture et produits connexes pour la régie municipale

Décision n° 33/2019 : Portant fixation des tarifs de la piscine municipale couverte des Remparts

Madame Bénédicte VOGEL regrette qu'un tarif préférentiel n'ait pas été appliqué pour les sélestadiens. En effet, cela se fait dans beaucoup de communes sur présentation d'un justificatif de domicile. Elle estime qu'une telle mesure pourrait être incitative et permettrait de relancer la fréquentation de la piscine d'autant que les porteurs de la carte d'hôtes sont favorisés. Concernant les abonnements, elle souhaite savoir comment cela va s'appliquer puisque le tarif n'est pas le même lorsque l'espace extérieur est ouvert ou non.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que les abonnements permettent d'avoir un tarif réduit. Il veut bien étudier la possibilité pour les sélestadiens d'avoir un tarif préférentiel même si cela complique la tâche des uns et des autres. Concernant les abonnements, il n'a pas de réponse directe à donner, il faudra voir comment les agents de la piscine vont gérer cela.

Monsieur André KLETHI indique que l'entrée à la piscine de Riegel, qui est une piscine découverte avec un magnifique espace vert et beaucoup d'aménagements extérieurs, n'est que de 3,30 euros pour les adultes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il apparaissait judicieux, aux vus des investissements qui ont été faits, de relever un peu les tarifs puisque ceux qui étaient pratiqués n'ont pas évolué depuis plus de 10 ans.

Décision n° 34/2019 : Mise à disposition d'un bureau du Pôle Economique, 1 avenue de la Liberté 67600 SELESTAT de l'association « CREACITE »

Décision n° 35/2019 : Travaux d'aménagement à la Maison du Parvis – Cour des prélatats pour le Sélestat Haut Koenigsbourg Tourisme

Madame Caroline REYS souhaite savoir dans quelle instance ou à quel moment le choix du déménagement de l'Office du Tourisme au Parvis Kubler a été décidé.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cela a été vu au Conseil d'Administration du SHKT depuis plusieurs mois, puis cela a été vu au niveau des services. En effet, il est bien de mettre à disposition la Cours des Prélats à l'Office du Tourisme car il semble bien plus judicieux de mettre le bureau d'accueil de l'Office du Tourisme dans le pavillon. Cette décision a également été entérinée en Bureau de la Communauté de Communes. Il confirme qu'il aurait pu en informer le Conseil Municipal.

Monsieur Guy RITTER est assez étonné de l'intervention de Madame REYS car cette dernière était la première, avec Madame Evelyne TURCK-METZGER, à être informée de ce qui allait se passer et ceci depuis au moins 6 mois.

Madame Caroline REYS confirme qu'elle avait l'information mais elle souhaitait savoir comment a été prise la décision.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que cette décision relève d'une préconisation qui a été menée dans le cadre du développement touristique du secteur. Dans cette étude, il avait été rappelé qu'il fallait se rapprocher de l'élément fort

qu'allait représenter la Bibliothèque Humaniste pour avoir une offre qui soit à la hauteur des ambitions de la politique touristique du territoire.

Décision n° 36/2019 : Travaux d'aménagement de voirie - programme 2019

Décision n° 37/2019 : Missions d'ingénierie géotechnique dans le cadre de l'aménagement des abords de la gare de Sélestat

Décision n° 38/2019 : Portant fixation des droits d'entrée à la Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance

Décision n° 39/2019 : Portant fixation du prix de vente du livre pour le 90^{ème} anniversaire du Corso fleuri

Décision n° 40/2019 : Acquisition d'une laveuse de voirie à eau froide

Décision n° 41/2019 : Portant fixation du droit d'entrée aux spectacles des Tanzmatten et des tarifs des services du bar des Tanzmatten

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'association Mémoires de Sélestat relative à la vente du livre du 90^{ème} anniversaire du Corso fleuri

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la municipalité a décidé de réaliser un document sortant un peu de l'ordinaire dans le cadre du 90^{ème} anniversaire du Corso Fleuri. Ce livre collector a été réalisé en interne et la Ville ne souhaite pas mettre en place une régie spécifique pour la vente de ce livre. Il a donc été décidé de passer par cette association qui organise une exposition au caveau le weekend du Corso Fleuri.

Il précise que ce livre retrace les grands événements des différents Corso Fleuri que la Ville a connus et réalisés depuis 1929. Il propose d'approuver la convention permettant à l'association Mémoires de Sélestat de vendre ce livre.

Madame Caroline REYS souhaite connaître le coût de production du livre. En effet, bien que ce livre ait été réalisé par les services de la Ville, cela a nécessité des heures de travail et des coûts de production.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que si à chaque fois il fallait examiner, étudier le coût de revient d'une prestation de la collectivité, il ne sait pas s'il arrivait au bout de ses peines. Il estime que ce travail permet de mettre

en valeur les compétences des agents. Le prix de l'impression pourra être fourni, sachant qu'il existe un marché avec un imprimeur et c'est dans le cadre du marché que l'imprimeur est choisi pour l'impression de l'ouvrage.

Madame Caroline REYS insiste sur le fait que l'évaluation du travail des agents est systématiquement faite pour toutes les manifestations et toutes les associations qui l'intègrent à leur budget.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que lorsque les services de la Ville effectuent des prestations pour le bien public et la collectivité, le coût de revient de la prestation de l'agent ne va pas être analysé à chaque fois car cela fait partie de la mission et du travail des agents. Le prix de vente de l'ouvrage est estimé en fonction du prix de vente d'autres ouvrages de ce type.

Monsieur André KLETHI en déduit que la municipalité ne sait pas si elle perd ou gagne de l'argent en vendant ce livre.

Monsieur Guy RITTER insiste sur le fait que ce n'est pas ce qui a été dit par Monsieur le Maire. En effet, il faut compter l'impression du document dont la valeur va être fournie, les horaires calculés font partie des horaires de prestation du personnel de la Ville pour un dossier bien précis.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est persuadé que le coût de revient du travail effectué en interne n'a jamais été calculé car cela fait partie du travail des agents. Il insiste sur le fait que cela n'est pas la même chose que lorsqu'il s'agit d'une prestation effectuée pour une association.

Dans ce cas, s'il fallait analyser le nombre d'heures passé dans les recherches tant au niveau des archives, que du service communication, cela serait interminable.

Adopté à l'unanimité

2. Convention entre la Ville de Sélestat et Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme relative à la vente du livre du 90ème anniversaire du Corso fleuri

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que l'Office de Tourisme est déjà partenaire de la Ville pour vendre les billets des tribunes et il propose d'approuver cette convention afin que le SHKT puisse vendre ce document.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir à partir de quand sera disponible l'ouvrage.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le retour devrait se faire dans la semaine et le livre sera mis en vente dès que possible certainement autour du 7 août. Il insiste sur le fait que le travail effectué par les services était conséquent et il salue le travail de qualité effectué par Monsieur Patrick KELLER.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

3. Modification des critères d'attribution pour les subventions de haut-niveau

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose de modifier les critères de la catégorie de subvention de haut-niveau attribuée pour les sports collectifs majeurs de la Ville comme le Handball, Basket-ball, volley-ball, rugby et football. Il précise que si la municipalité n'avait pas modifié le niveau de subvention alloué au sport de haut niveau, le montant pour des catégories de nationale 3 et 4 serait moindre.

Monsieur André KLETHI estime que comme tout environnement, l'environnement sportif évolue et il lui semble nécessaire de revoir de temps en temps le dispositif du soutien financier de la Ville au sport de haut-niveau. En effet, le sport de haut-niveau sert de locomotive à la pratique sportive, d'exemple et encourage la jeunesse à pratiquer un sport mais c'est également un vecteur de cohésion sociale.

Il considère que le sport de haut-niveau véhicule également une image positive de la ville de Sélestat. De ce fait, bien et mieux soutenir le sport de haut-niveau fait partie intégrante de la philosophie et de l'approche du groupe d'opposition. De ce fait, il ne peut que saluer et approuver la délibération proposée.

Adopté à l'unanimité

4. Subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'allouer les subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau pour un montant total de 102 980 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que les subventions dépendent également des résultats sportifs obtenus.

Monsieur André KLETHI ne peut que soutenir les calculs résultant de la modification des critères. Les nouveaux critères, à résultats constants, font augmenter de 23 300 euros le budget et représentent en tout et pour tout quelques 103 000 euros pour soutenir 10 associations, des centaines de sportifs, de dirigeants et de cadres qui portent haut le nom de Sélestat dans le Grand Est mais aussi dans toute la France et bien au-delà.

Il était question dans des précédentes délibérations du corso fleuri qui coûte à la Ville entre 400 000 et 420 000 euros pour quelques heures. De ce fait, même après la modification de ces critères, le subventionnement du sport de haut-niveau ne représente que le quart du Corso Fleuri, ce qui prouve bien, si besoin en était, que la modification des critères pour le subventionnement du sport du haut-niveau ne bouleverse nullement la hiérarchie des choix de la Ville.

Monsieur Jean-Pierre HAAS insiste sur le fait qu'il est question, dans cette délibération, uniquement du sport de haut-niveau. A ce montant, il faut ajouter toutes les subventions de fonctionnement que la Ville met à la disposition de tous les clubs sélestadiens, ainsi que la mise à disposition de toutes les salles communales aux clubs. Il confirme que le Corso fleuri coûte 400 000 euros et le sport de haut-niveau amateur 132 000, mais si toutes les subventions de

fonctionnement sont ajoutées, cela représente plus de 300 000 euros. De ce fait, cela ne représente pas un quart du Corso Fleuri mais bien plus.

Monsieur André KLETHI souhaite savoir ce qui, entre le Corso Fleuri et le sport de haut-niveau, porte très loin et haut les couleurs de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que les Dahlias sont très colorés.

Adopté à l'unanimité (Monsieur Stéphane ROMY et Madame Caroline REYS ne prennent pas part au vote)

5. Attribution d'une subvention d'équipement à la Société de Gymnastique 1866 pour l'acquisition de divers matériels gymniques

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 071 euros.

Adopté à l'unanimité

C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

6. Image d'Ici et d'Ailleurs – novembre 2019
Association DEO Alsace : attribution de subvention

Monsieur Denis DIGEL propose de soutenir cette association et de lui verser une subvention d'un montant équivalent à la location des Tanzmatten, soit 5 596,80 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que cette manifestation, comme d'autres, font vivre la ville de Sélestat et montrent le dynamisme des associations. Ces dernières rencontrent un franc succès et si la Ville devait les organiser, cela serait beaucoup plus lourd et coûteux.

Adopté à l'unanimité

D. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Attribution d'une subvention d'équipement à l'association AZUR FM 67 pour le remplacement de matériel de diffusion radiophonique

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que l'Association Azur FM effectue un gros travail d'information et de communication sur le territoire du Centre-Alsace. De plus, cette association présente la quasi-totalité des manifestations publiques qu'elles soient organisées par la Ville ou par les associations. Il propose d'attribuer une subvention de 7 000 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que la radio n'émet pas uniquement sur la ville de Sélestat mais sur l'ensemble du territoire. De ce fait, il a du mal à comprendre que seule la Ville soutienne son fonctionnement et non pas une collectivité qui soit plus proche du territoire de l'émission de la radio, à savoir

la Communauté de Communes qui pourrait participer au financement de la radio. Il considère de plus que cette radio, en terme de pluralisme, ne fait pas forcément la part belle, pour ne pas dire totalement inexistante, au groupe d'opposition lorsqu'elle fait des comptes-rendus du conseil Municipal. Mais il insiste sur le fait qu'il arrive à prendre du recul par rapport à cela.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que sur le fonctionnement, les communes du territoire ont des conventions avec la radio afin d'obtenir des subventions de fonctionnement. Il confirme que la radio est fortement présente du côté de Munster mais il ne sait pas si les collectivités du Haut-Rhin ont été sollicitées. Compte-tenu du travail associatif effectué par cette radio et du lieu de son siège social basé à Sélestat, il n'est pas choqué du fait que la Ville apporte son aide dans le cadre de ce lourd investissement.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que Monsieur le Maire a eu raison de rappeler qu'il existe un conventionnement entre la radio et les communes pour faire la promotion des différentes manifestations. Il estime que dans le cadre de cette action et de la participation à ces dépenses, il aurait pu être imaginé que la Ville ait en contrepartie un certain financement pour des opérations de promotion dans les manifestations importantes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la proposition de Monsieur KLEIN n'est pas exclue car pour certaines manifestations, la ville négocie avec eux afin de les présenter sans que cela ne coûte quelque chose, comme cela est le cas pour Noël et Pâques.

Adopté à l'unanimité

8. Attribution d'une subvention d'équipement au Foyer Notre-Dame de la Paix pour des travaux de mise en conformité du sous-sol du foyer

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la Ville est proche de cette association et il souhaite vivement que cette dernière puisse faire les travaux nécessaires dans le domaine de la sécurité.

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose le versement d'une subvention d'un montant total de 2 360 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que cette délibération est un nouvel exemple d'un édifice qui joue un véritable rôle social dans le quartier Ouest. Il tient à rendre hommage aux dirigeants de l'association qui s'investissent beaucoup afin de rétablir une situation permettant d'assainir les finances. Il estime qu'il est très important de les accompagner dans ces travaux et de maintenir cet engagement pour les travaux à venir car il reste encore des opérations à mener afin que cet espace puisse offrir toutes les dispositions souhaitées.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que les bénévoles gérant cette association ont beaucoup de mérite et comme l'a dit Monsieur KLEIN, ils jouent un rôle social très important dans le quartier Ouest et pour la ville. C'est pourquoi la Ville a pris en charge, au niveau de la Communauté de Communes, des investissements lourds afin que ce bâtiment puisse accueillir le périscolaire, ce qui a permis à l'association d'obtenir des recettes relativement importantes.

Adopté à l'unanimité

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Vente par la Ville de Sélestat d'un terrain à bâtir sis impasse du Grand Muehlweg

Point retiré

10. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions

Monsieur Jacques MEYER propose d'attribuer les subventions aux différents propriétaires.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime qu'il n'est que possible de se réjouir de voir que les particuliers investissent pour l'amélioration de l'habitat et de la qualité du bâti en ville.

Monsieur André KLETHI note que c'est la première fois qu'il y a un équilibre entre les bailleurs et les propriétaires occupants.

Monsieur Jacques MEYER indique que le fait d'avoir presque doublé les subventions pour les propriétaires occupants permet à ces personnes de rentrer dans la démarche, ce qui n'était pas possible avant.

Adopté à l'unanimité

11. Acquisition de l'impasse rue Coli et intégration dans le domaine public

Monsieur Jacques MEYER indique que les propriétaires de cette rue étaient convaincus que ce domaine appartenait au domaine public. Il souligne le fait que depuis des années, la Ville se charge du déneigement et de l'éclairage public. Il est donc proposé d'intégrer cette parcelle dans le domaine public.

Monsieur André KLETHI indique que la bonne nouvelle concerne les propriétaires qui ne paieront plus d'impôts locaux et la mauvaise pour la Ville qui ne percevra plus ces montants.

Adopté à l'unanimité

12. Aménagement du secteur sud route de Colmar : compte-rendu 2018 CITIVIA SPL

Monsieur Jacques MEYER indique qu'en plus du cinéma, un espace bowling sera compris dans le projet cinéma/loisirs. Concernant la restauration, le projet KFC a été validé au niveau de l'architecture et le permis va être déposé. Le projet Poulaillon est quasiment validé également et le projet Bricorama devrait être validé d'ici septembre-octobre.

Concernant les travaux qui étaient plus importants que prévus, Monsieur MEYER informe que cela est dû à la création d'un hôtel dans ce secteur, mais

également à la légère pollution du sol qui ne nécessitera toutefois pas une réelle dépollution du sol. Par contre, il est demandé à ce qu'il y ait une récupération des eaux de pluie et que ces dernières soient déversées dans le réseau d'assainissement.

Il précise qu'actuellement l'estimation de l'ensemble de l'aménagement est largement surévaluée, ce qui engendrera certainement de bonnes surprises en finalité.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir s'il serait possible en commission d'obtenir le mode de fonctionnement complet en terme de voiries et de circulation de cet espace. En effet, maintenant qu'une idée précise des services et équipements qui seront en place est donnée, il estime qu'il est important de se pencher sur ce point étant donné que la circulation sur ce quartier devient complexe.

Concernant l'aspect financier pour le budget de la Ville, il se demande si la municipalité a déjà été sollicitée par l'exploitant du cinéma afin d'accompagner le financement de son projet et de ce fait ce que cela va représenter pour la collectivité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le montant de 300 000 euros a été négocié et inscrit au budget. De plus, si cette aide pour l'exploitant du cinéma n'existait pas, il ne pourrait pas bénéficier de subventions de l'Etat.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH indique que Monsieur MEYER a déjà répondu à une des questions qu'elle se posait en préparant cette séance à savoir le sujet de la pollution du sol.

Toutefois, elle constate que ce quartier fait l'objet d'un nouvel enjeu du paysage de la ville. Elle souhaite, à terme, qu'il n'y ait pas un accroissement d'une forme de fracture territoriale dans la ville et qu'il y ait quelque chose d'équilibrer entre le centre et les zones commerciales des deux bouts.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cela faisait partie des réflexions menées lorsque le parti d'aménager le secteur sud a été pris. C'est pourquoi, la municipalité a ciblé les différents commerces qui s'y installeront afin d'éviter qu'il y ait trop d'alimentaire, ce qui dépeuplerait le centre-ville.

Monsieur André KLETHI constate qu'il y a moins de surface à aménager mais plus de planchers à vendre, ce qui devrait effectivement augmenter la rentabilité. En même temps, la différence entre ce qui était prévu et ce qui a été encaissé pour les cessions est supérieure à l'augmentation des charges.

De plus, il constate à la page 19 du compte-rendu, que la rémunération de CITIVIA a augmenté de presque 20%, soit 106 000 euros, ce qui n'est pas rien. Il se demande également comment s'explique la baisse des frais de gestion par rapport aux prévisions qui s'élevaient à 359 000 euros alors qu'ils ne sont plus que de 114 000 euros.

Monsieur Jacques MEYER informe que le fonctionnement de la circulation sur l'ensemble du terrain a été finalisé il y a une semaine et une réunion avec le Conseil Départemental est prévue à la mi-août. De ce fait, lors de la prochaine commission au mois de septembre, un plan finalisé de la circulation et du fonctionnement à l'intérieur de cette zone pourra être présenté. Il lui paraît important de préciser également qu'il y aura un espace qui sera très végétalisé

dans cette entrée de ville et qu'il y a une recherche très forte au niveau de l'architecture qui a été faite.

Concernant la question de Monsieur KLETHI, il indique ne pas avoir les éléments mais il va rechercher et les transmettra ultérieurement.

Monsieur André KLETHI précise, en ce qui concerne la végétalisation, qu'en plus des conditions climatiques actuelles, il est plus que temps de végétaliser en masse et diminuer tout ce qui minéral.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que la Ville est vraiment derrière ce projet, car un premier projet avait été élaboré au mois de mai et pour lequel il a demandé que tout soit revu car il n'y avait pas assez de végétation.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que la municipalité est tout à fait consciente de la nécessité de végétaliser.

Madame Caroline REYS indique que cette délibération concerne l'approbation d'un rapport et elle ne remet absolument pas en cause le travail du prestataire, ni la rédaction du rapport. Son groupe prend acte du surcoût de l'opération, mais surtout profite de l'occasion pour interpeller la municipalité sur la motivation du projet. En effet, l'objectif de départ était de résorber une friche, mais pour son groupe, cela n'est pas un projet. Elle se demande donc quel était réellement le projet à savoir créer un pôle de loisirs comme à Dorlisheim et dans ce cas, elle se demande ce que vient faire ici l'enseigne de bricolage déjà présente dans cette zone ? Ou s'agissait-il de créer une dynamique économique et dans quel cas à quel besoin économique répond cet ensemble notamment au regard de la situation du centre-ville ?

Madame REYS se demande, hormis le cinéma, ce qui est réfléchi dans ce projet pour préserver les activités du centre-ville.

Monsieur Jacques MEYER considère que Madame REYS ne se rappelle plus de la raison de la main mise par la Ville sur ce projet. Il estime que cette dernière oublie tout en permanence et intervient comme cela peut l'arranger. Il tient à lui rappeler que si la Ville a tout fait pour avoir la main mise sur ce projet, c'est qu'il y avait un projet de 20 000 m² de surface commerciale avec des cellules de 400, 600 voire 1 000 m² qui auraient clairement « tué » le centre-ville, comme cela a été démontré par deux études faites par la CCI en 2013 et par CITIVIA. Ces deux études ont clairement défini qu'il manquait sur Sélestat, un grand magasin de bricolage, répondre à une demande forte par rapport à de la restauration rapide et surtout trouver une solution pour que le multiplex cinéma puisse voir le jour.

Monsieur MEYER insiste sur le fait qu'en zone sud, si Monsieur HOCHWELKER n'avait pas eu l'opportunité de réaliser ce complexe cinématographique, le cinéma au centre-ville de Sélestat ne serait plus d'actualité d'ici quelques années.

Madame Caroline REYS insiste sur le fait qu'elle approuve totalement tout ce qui concerne le cinéma, et l'accompagne et le soutien. Toutefois, elle constate que l'enseigne Marie Blachère est présente en ZI Nord et en ZI Sud, que Poulailion est présent au nord, à l'Ouest et sera présent au Sud, Bricorama était présent en zone Sud et change simplement de côté de rue. Au départ, il était question de créer des mètres carrés afin de les vendre mais sans savoir à qui,

pourquoi et comment les vendre de façon à ce que cela soit harmonieux par rapport à l'activité économique du centre-ville. Au fur et à mesure elle voit se dévoiler des choses, et se demande qui a répondu à l'appel d'offre et comment ont été choisies les enseignes retenues par la municipalité. Elle constate que s'implantent des enseignes qui sont déjà présentes à Sélestat.

Monsieur Stéphane KLEIN considère qu'il y a un point essentiel dans la suite de ce projet à savoir l'avenir du site actuel de Bricorama, qui est une vraie question. De plus, lorsqu'il y a une zone et qu'il y a une volonté de la développer, il considère qu'il est intéressant d'avoir un regard global sur l'espace afin de connaître les besoins pour le développement de l'espace, de la zone commerciale. Ce point a été défendu depuis de nombreuses années. Un animateur commercial a d'ailleurs maintenant été recruté par la Communauté de Communes afin de traiter de ces questions. Toutefois, il ne cache pas que, depuis sa prise de fonction, il trouve son silence assez assourdissant. De ce fait, il souhaite savoir quelle sera, dans les prochaines semaines, la mission de cet animateur commercial et la fiche de retour qui lui a été donnée car il estime qu'il devra particulièrement être associé sur l'avenir de la friche Bricorama et aux avant-postes pour l'avenir du centre-ville.

Monsieur Jacques MEYER indique que cette personne est actuellement associée sur le site sud et sera associée pour ce qui concerne Bricorama. Il lui paraît obligatoire qu'elle soit associée à 100% aux différentes décisions.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cet animateur commercial est présent depuis 2 mois et est en train de faire le tour des différentes structures commerciales et des organismes comme les associations. Lorsque cet animateur commercial sera imprégné de la vie économique locale, Monsieur le Maire indique qu'il viendra dans une instance afin de présenter sa vision et le travail déjà effectué.

Concernant l'évolution de ce secteur, il précise que le nom des enseignes qui vont s'implanter a mis du temps à être communiqué car pendant toute la période où CITIVIA a élaboré le projet, il existait un appel à candidatures pour différentes structures. L'ancien propriétaire du site, Monsieur Jacques SIMON BIGART avait fait rencontrer à la municipalité des porteurs de projet, qui voulaient mettre en place un projet de cellules commerciales d'une surface supérieure à 20 000m², ce qui a totalement déplu à la Ville. Des promesses de vente avaient déjà été faites et la municipalité s'est battue contre ce projet. C'est pourquoi il y a eu un avis défavorable de la CDAC. Le porteur de projet est allé en commission nationale afin de faire passer ce projet et Monsieur Robert ENGEL est allé à Paris pour défendre la position de la collectivité pour que ce dernier n'obtienne pas gain de cause. Toutefois, les élus savent très bien que lorsqu'il s'agit d'un bien privé, la collectivité a difficilement la main sur les commerces qui s'y installent, si ce n'est qu'au travers de la Commission Départementale pour l'action Commerciale. La promesse de vente étant échue, la municipalité a pris contact et a négocié avec la famille BIGART pour acheter l'ensemble du terrain notamment la partie concernant l'ancienne usine avec le terrain autour, ainsi que le rachat de l'ancien match afin de faire un projet global sur ce territoire.

Monsieur le Maire rappelle que des études ont été faites et la Ville s'est rapprochée de la chambre de commerce et d'industrie afin qu'elle l'aide à trouver le meilleur compromis et voir quel type de commerces pourraient

s'implanter sur ce territoire. Monsieur HOCHWELKER avait déjà sollicité la Ville il y a une douzaine d'années afin de trouver un espace pour y aménager un complexe mais aucun site n'était adapté à l'époque. De ce fait, lors de l'acquisition de ce site, la Ville s'est rapprochée de lui et c'est avec lui que l'aménagement a été vu.

Concernant l'ancien magasin de Bricolage, il est vrai que la question se pose du devenir du site mais, il insiste sur le fait que ce dernier appartient à un propriétaire privé. Et lorsqu'une enseigne, comme Marie Blachère qui a été citée, veut s'installer dans un bâtiment privé, la collectivité peut difficilement refuser. Elle peut conseiller, étudier mais la décision ne lui appartient pas. Si l'enseigne décide de s'installer quelque part, c'est que des études ont été réalisées car elle ne va pas investir pour rien. D'un autre côté, il considère que si des enseignes se mettent en place c'est pour servir les consommateurs et les concitoyens, ce qui doit être perçu comme une chance car cela signifie que ces enseignes s'intéressent à Sélestat.

Monsieur le Maire précise que de nombreuses enseignes de restauration rapide ont répondu à l'appel à concurrence et cela a été géré par CITIVIA en étroite collaboration avec les services de la ville, afin d'étudier que n'importe quoi ne s'installe sur ce secteur. De ce fait, ont été retenues, les enseignes les plus pertinentes et les plus esthétiques. Aussi longtemps que rien n'était confirmé, il n'était pas possible de révéler les différents partenaires pressentis pour s'installer dans cette zone, mais cela fait maintenant quelques temps que les enseignes sont annoncées, il est donc surpris que certains disent le découvrir. Il insiste sur le fait que l'objectif principal était de ne pas déshabiller le centre-ville, c'est pourquoi la Ville s'est opposée à des enseignes alimentaires et certaines enseignes qui auraient pu faire concurrence au centre-ville.

Monsieur Stéphane KLEIN considère, en ce qui concerne Bricorama et la nouvelle implantation, qu'un petit moyen de pression était possible sur le devenir de leur friche et sur ce que souhaitait la Ville, étant donné que le magasin accède à un espace plus grand permettant d'avoir un meilleur service rendu au consommateur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme cela mais il insiste sur le fait que les murs appartiennent à un propriétaire privé et que Bricorama n'est que locataire. De plus, il ne souhaite pas non plus qu'il y ait une friche, route de Marckolsheim.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne également le fait que, sur l'ensemble du projet, demeure encore un point d'interrogation, à savoir la piste d'un hôtel. Il a beaucoup défendu, avec l'ensemble du groupe, une représentation très forte de l'offre d'hébergement sur la commune qui était largement insuffisante il y a quelques années, il souhaite savoir quelle est l'attente de la collectivité sur cette implantation hôtelière. Il se demande s'il y a une piste sur le type d'enseigne ou d'installation qui sera mise en place.

Monsieur Jacques MEYER précise qu'il s'agirait d'un hôtel 3 étoiles. Des discussions sont en cours pour un hôtel entre 45 et 60 chambres. Il précise qu'il y avait un projet d'hôtel qui devait voir le jour au mois de novembre de l'année dernière mais l'investisseur s'est retiré et un autre investisseur, que CITIVIA a trouvé, est maintenant prêt à investir.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que le retard pris dans ce domaine pèse à la Ville.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que ce qui est important est que l'étude touristique a démontré la volonté de monter en gamme dans le type d'hébergement, ce qui était une grosse faiblesse du territoire. Il trouve donc important, en terme de proposition hôtelière, de monter en gamme et que Sélestat ait les installations pour accueillir des groupes ou congrès qui doivent venir en complément des autres installations de la ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que la municipalité en est totalement consciente et ce sont des thèmes qui sont régulièrement abordés. Il existait déjà plusieurs pistes, notamment avec la construction d'un Hôtel du côté de la gare, mais cela ne s'est pas fait car les investisseurs se sont retirés alors que le permis était déjà délivré. Il ne cache pas qu'il a milité pour que l'investissement pour l'hôtel des Humanistes puisse se faire et heureusement qu'il y avait des investisseurs privés qui se sont joints au projet pour que ce dernier puisse voir le jour.

Adopté à l'unanimité

13. Aménagement cyclable RD 1059 et place du Général de Gaulle

Monsieur Jacques MEYER précise que les services de la ville ont étudié la possibilité que ce projet entre dans la classification permettant d'obtenir des subventions. Il est donc proposé de constituer un dossier afin de participer à l'appel à projet.

Monsieur André KLETHI se demande quelle enveloppe de subvention est espérée pour ce projet.

Monsieur Jacques MEYER souligne le fait que cette subvention ne concernera pas l'ensemble du projet gare mais uniquement la liaison entre la gare et le centre-ville. Le coût de cette liaison est évalué à 1,4 millions d'euros et la Ville pense pouvoir obtenir entre 300 000 et 400 000 euros de subventions.

Monsieur Bertrand GAUDIN précise que son groupe soutien et est favorable à toute décision visant à faciliter la circulation des vélos et piétons à Sélestat mais, quelques questions perdurent du fait de la présentation succincte de cette délibération. En effet, il souhaite savoir s'il y a une estimation du coût du projet de l'amélioration cyclable Est/Ouest à Sélestat et si la municipalité va profiter de ce travail engagé sur les continuités cyclables pour l'étendre à un travail sur tout le territoire de Sélestat.

Monsieur Jacques MEYER souligne, comme il l'a dit préalablement, que le coût est estimé à 1,4 millions. Il insiste sur le fait que ce type de projets ne pourra pas être étendu du fait du coût important des travaux répondant à la problématique des modes de déplacements doux par rapport à la gare et au centre-ville. En effet, il est actuellement très dangereux de traverser l'ensemble des routes.

Monsieur Bertrand GAUDIN considère que sur ce secteur cela a un coût très important mais sur le reste de Sélestat, il y a des continuités cyclables qui peuvent être améliorées pour un coût assez faible.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que cela est effectué au fur et à mesure et en permanence car la municipalité est très sensible aux modes de déplacement doux.

Monsieur Stéphane KLEIN estime qu'il serait intéressant d'avoir, à l'occasion, une présentation globale, sur les grands axes, du projet gare. En effet, il avait formulé un certain nombre de réserves sur l'ensemble du projet qui peut être séduisant sur un certain nombre d'aspects notamment la circulation, l'accessibilité, l'attractivité des commerces dans ce quartier. Il souhaiterait connaître les prochaines échéances et quand une présentation plus globale du projet pourra être faite.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que suite à la réunion publique qui a déjà été organisée en avril sur le secteur, pas mal d'observations faites par les concitoyens ont été prises en compte. Lorsque le dossier avancera, une présentation pourra être faite en commission réunie. Il informe également qu'une réunion avec les services de l'Etat, de la SNCF Réseaux, les services de la Région a eu lieu afin de mettre en phase les différents partenaires. Un certain blocage existait dans les négociations avec la SNCF, qui était défavorable à la réalisation du parking à étages sur son terrain, et réclamait un montant exorbitant pour mettre à disposition ce dernier. Lors de la présentation du grenelle des mobilités à Strasbourg, il était intervenu afin de faire part des difficultés rencontrées avec la SNCF, et peu de temps après, la SNCF a réagi et a réduit le montant de la prestation. Il informe qu'une nouvelle réunion publique sera prévue sur le secteur, le vendredi 13 septembre.

Il insiste sur le fait que ce dossier est extrêmement lourd du fait des nombreux partenaires et de l'enjeu financier important.

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

14. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif au marché n° 2013/069 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la muséographie dans le cadre du projet de restructuration de la nouvelle Bibliothèque Humaniste

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la Ville a été assistée par la société METAPRAXIS pour le travail de muséographie. Dans le cadre de l'exécution du marché, il s'est avéré que la société a dû venir plus souvent que 44 fois aux réunions. Comme le règlement financier du marché est clôturé, il y a lieu de formaliser par la signature d'un accord transactionnel. Il est donc proposé de rémunérer la présence aux réunions supplémentaires.

Monsieur Stéphane KLEIN estime qu'il est possible de voir cette délibération d'une autre manière et dire que certaines réunions n'ont pas été suffisamment efficaces de la part de cet organisme. Il trouve scandaleux de revenir à la charge avec un supplément de facture, sachant que cette société se vante

régulièrement de la réalisation de ce projet, met souvent en avant le travail réalisé en disant que celui-ci est exemplaire. Il considère que cette société aurait pu avoir le fair-play de dire que ce projet, qui fait finalement partie de leur carte de visite, était clos et faire abstraction de cette facture. De ce fait, son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il s'agit tout de même d'une hausse de 20%, et il peut comprendre les arguments de Monsieur KLEIN mais dans ce cas la Ville n'est pas en position de force et a commis l'erreur de ne pas avoir regardé de plus près le nombre de réunions.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH considère également que cette histoire aurait pu se terminer différemment étant donné le côté positif mis en avant par la société avec la Bibliothèque Humaniste.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est du même avis que le groupe d'opposition mais le résultat est là.

Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER

DIVERS

- Monsieur Didier REBISCHUNG rappelle que la collecte de bio déchets a démarré et quelques ajustements sont encore à faire, mais globalement cette opération rencontre du succès puisque cette semaine plus de 3 tonnes de bio déchets ont été collectés sur Sélestat. 73 bornes ont été déployées et d'autres le seront encore. Il considère que cela est dû à l'engagement des concitoyens qui jouent le jeu et de tous ceux qui relaient l'information. A ce sujet, il permet de rappeler, qu'il est important d'utiliser des sachets krafts surtout en cette période de canicule et de ne pas jeter les déchets directement dans les bornes.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH considère qu'il serait intéressant d'installer, au niveau des bornes, des poubelles afin de jeter les sachets en nylon.

Fin de la séance à 21 H 00
PRM/RAG/AI
PV prov 61

La secrétaire de séance

Bénédicte VOGEL